

Le logement

Il y a un an, certains de mes collègues ont décrit toutes sortes de façons d'y arriver sans qu'il en coûte quoi que ce soit au gouvernement. Nos propositions mettaient en cause la Société du crédit agricole, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la société pour l'expansion des exportations et l'organisme chargé des petites entreprises. Si nous appliquions à ces secteurs de l'économie les principes, entre autres, des obligations pour l'expansion des petites entreprises, nous pourrions faire baisser environ de moitié les taux d'intérêt exigés pour les entreprises à long terme, nécessaires au développement du Canada, sans qu'il en coûte un sou au gouvernement et sans gêner les agissements du gouverneur de la Banque du Canada, qui doit jouer le jeu de la conjoncture internationale sur le plan monétaire.

● (1640)

J'insiste, en terminant, pour dire que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, malgré ses nombreuses erreurs dont j'ai parlé hier soir, a derrière elle de belles réussites, tant du côté de la recherche que de l'aide accordée à une foule de Canadiens qui ont pu grâce à elle se procurer des logements de toute nature. Je veux que le gouvernement accorde à cet organisme les mêmes avantages que ceux que le Parlement offre à l'agriculture.

Je tiens à relire cet extrait à l'intention des députés qui n'étaient pas ici hier soir. Avec l'assentiment du cabinet, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) s'est arrangé pour inclure cette disposition dans le bill C-88. Je la relis. Voici ce que l'alinéa 13(1) dit à propos de la Société du crédit agricole:

La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, notamment par l'émission et la vente d'obligations, débentures, billets et autres titres de créance de la Société.

Je vais aussi lire le troisième alinéa de cet amendement, soit l'alinéa 13(3) de l'article 8:

Le montant total non remboursé du principal des emprunts contractés par la Société en vertu du paragraphe (1) et du principal des prêts qui lui ont été consentis en vertu du paragraphe (2) ne doit jamais dépasser vingt-cinq fois le capital de la Société.

Que le ministre, au nom du ciel, prenne les intérêts des personnes en quête d'un logement, qu'il donne à la Société d'hypothèques et de logement les mêmes droits que nous accordons à la Société du crédit agricole. Je sais que les agriculteurs de toutes les régions du Canada ont des droits constitutionnels qui n'existent pas en matière de logement, mais aux termes de la mesure législative à l'étude, le bill C-89, la Société d'hypothèques et de logement peut, comme société, faire affaire avec les organismes provinciaux, les municipalités et les groupes locaux. Les employés de cette société sont assez intelligents pour se rendre compte que leur organisme peut, lui aussi, s'assimiler à une banque, une coopérative de crédit ou une compagnie de fiducie pour mettre des fonds à la disposition de ceux qui en ont besoin, à des taux d'intérêt coupés de moitié, sans que personne n'y perde. Nous ne nous mêlons d'aucune autre politique.

Je pense avoir exposé mon point de vue aussi clairement que je le pouvais. L'occasion s'offre à nous. Nous ne pouvons pas proposer l'amendement à l'étape de la deuxième lecture, mais le ministre ou quelqu'un d'autre peut proposer textuellement l'article entier que renferme le bill précédent et laisser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement le soin de découvrir comment elle peut réaliser ce «par quelque moyen que ce soit».

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Monsieur l'Orateur, le député Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) qui vient de se rasseoir et moi-même sommes tous deux arrivés à la Chambre en 1957 et c'est, je crois, un fait exceptionnel.

M. Hantyshyn: Une excellente année.

M. Coates: Durant 25 ans, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a mis de l'avant divers projets ingénieux pour stimuler plus particulièrement son domaine choisi, l'agriculture, et ces projets ont été très avantageux pour nos agriculteurs et le Canada en général. Quand il propose au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) des moyens pour aider les simples Canadiens à s'acheter une maison à des taux hypothécaires raisonnables, il s'agit d'un plan qui a été mis à l'essai et qui s'est révélé efficace, notamment aux États-Unis.

Je sais que dans l'État de New York, la commission d'énergie recueille des fonds depuis l'époque de Franklin Delano Roosevelt au moyen d'obligations dont les taux d'intérêts ne sont pas imposables. Ces obligations se sont révélées une aubaine pour cette commission et pour les contribuables de l'État de New York. Grâce à ce régime spécial, ces gens-là sont en mesure d'obtenir de l'électricité à des taux vraisemblablement les plus bas aux États-Unis.

Lorsque nous songeons au Canada à l'heure actuelle, nous constatons le tort considérable que les gouvernements ont causé aux Canadiens en s'appliquant depuis la Seconde Guerre mondiale à les convaincre qu'ils avaient le droit de posséder une maison. Il s'agissait bien d'un droit, et non d'un privilège. Cela devait faire partie de l'éveil et du développement de notre pays, voire de son accession à l'âge adulte.

Au cours de son exposé, hier soir, le député de Capilano (M. Huntington) a signalé que pendant une assez longue période de temps après la Seconde Guerre mondiale, les Canadiens ont été en mesure de savoir où ils allaient et ce à quoi ils pouvaient prétendre en fait de biens matériels. Notre pays faisait l'envie du reste du monde. Voilà pourquoi nous avons pu attirer tant de gens qui sont venus d'autres régions du monde s'établir chez nous. Il ont fait du Canada le pays où ils voulaient vivre leur présent et leur avenir. C'est parce qu'ils ont cru que leurs perspectives d'avenir étaient meilleures chez nous qu'elles pourraient l'être ailleurs, y compris aux États-Unis, qu'ils sont venus chez nous.

Les uns après les autres, les gouvernements ont convaincu les gens qui travaillent et gagnent leur vie du droit qu'ils avaient de posséder une maison, d'attendre des gouvernements qu'ils établissent l'infrastructure leur permettant de s'acheter une maison. Bien des fois, au cours des 25 dernières années, des gouvernements du Canada se sont servis de l'industrie du bâtiment pour convaincre d'une façon ou d'une autre les Canadiens d'investir leurs épargnes dans une maison. Pour y arriver, ils ont lancé toutes sortes de marchés spéciaux, y compris le très récent programme PAAP, l'un des pires travestissements jamais imposés aux Canadiens. Nous les avons carrément menés en bateau.